

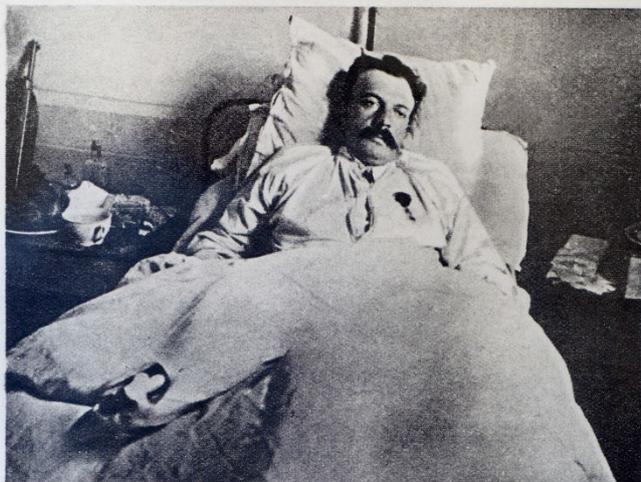
# INFO FNAM N°34

## LE SERGENT MAGINOT A DONNÉ A LA FRANCE SA CUIRASSE

André Maginot, dont le nom est maintenant d'une émouvante célébrité, non seulement en France mais dans le monde entier, avait 37 ans lorsque éclata la guerre de 1914.

Blessé à la jambe le 6 novembre 1914, André Maginot consacra toutes ses forces à la sécurité du pays.

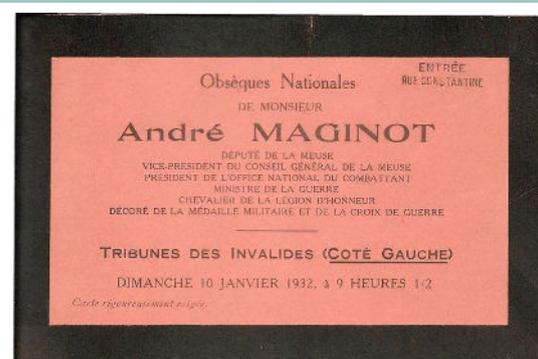
Ministre des Colonies en 1917, des Pensions en 1920, de la Guerre en 1922, des Colonies à nouveau en 1928 et de la Guerre encore en 1929, il s'attacha dès lors, avec le président Painlevé, à donner à la France le rempart le plus sûr derrière lequel elle puisse s'abriter.



Le sergent Maginot à l'hôpital de Neuilly où il fut soigné après avoir été grièvement blessé près du fort de Douaumont.

Le 7 janvier 1932, André Maginot décédait.

Des obsèques nationales ont eu lieu à Paris le 10 janvier 1932.



[ MÉMOIRE et SOLIDARITÉ ]

Fédération Nationale André-Maginot  
Association fondée en 1888 et reconnue  
d'utilité publique par décret le 28 mai 1933  
[www.federation-maginot.com](http://www.federation-maginot.com)

La commission communication souhaiterait que  
**l'INFO FNAM N°34**

**soit diffusée largement à vos adhérents détenteurs d'un email.**

Certaines informations peuvent les intéresser également.

N'hésitez pas à nous écrire : [communication@maginot.asso.fr](mailto:communication@maginot.asso.fr)

En ce 1<sup>er</sup> trimestre 2024, la FNAM espère que vous êtes en bonne forme ainsi que les adhérents des groupements et les personnes qui vous sont chères. La FNAM continue à être présente auprès du monde combattant, avec ses actions mémorielles et solidaires.

Voir les articles complets sur notre site internet et notre page facebook.

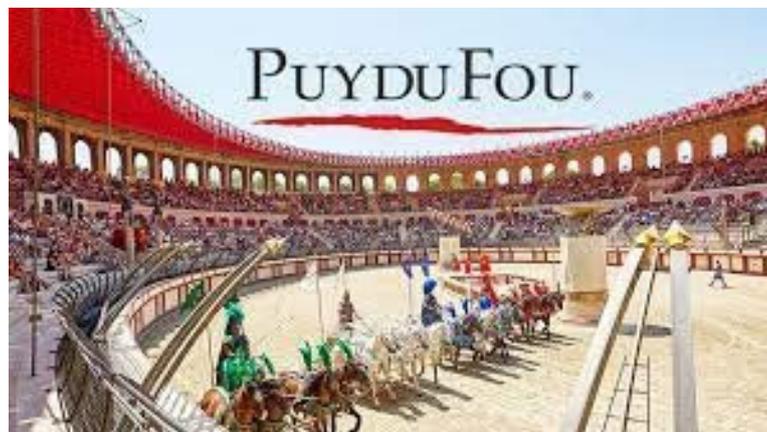
A l'approche du 80<sup>ième</sup> anniversaire du débarquement en Normandie et du 70<sup>ième</sup> de la fin de la guerre d'Indochine et de la bataille de BIEN DIEN PHU, La Charte attend vos articles qui pourront être publiés dans sa revue trimestrielle.

**Rectificatif**, confer l'INFO FNAM 33, les présidents de groupements ne seront pas appelés par des membres du conseil d'administration de la FNAM, entre février et mai 2024.

**Un tableau avec des questions vous sera remis lors du congrès FNAM 2024, au Puy du Fou. Vos réponses seront à transmettre à [communication@maginot.asso.fr](mailto:communication@maginot.asso.fr) le 19 juillet 2024 au plus tard et nous vous en remercions par avance.**

**RAPPEL** : inscription congrès FNAM

Un mail vous a été envoyé par la Fédération Maginot à tous les présidents de groupement afin de vous inscrire à l'assemblée générale qui aura lieu les 26 et 27 juin 2024 lors du **congrès FNAM** qui aura lieu cette année au **Puy du Fou** : **date limite d'inscription le 15 mars 2024.**



## A la demande d'adhérents, voici la symbolique du logo de la FNAM



Le 1er insigne (ou logo) de l'actuelle Fédération Nationale André Maginot qui s'appelait à l'époque « Fédération Nationale des Mutilés, Victimes de Guerre et Anciens Combattants » était composé :

- d'une demi couronne de feuilles laurier pour symboliser le succès,
- d'une autre demi couronne de feuilles de chêne pour symboliser la force.
- de l'épée retourné,
- de 5 branches rouges qui représente la Légion d'honneur,
- d'un fond jaune qui représente la médaille militaire.

Ces deux décorations qui étaient donnée aux blessés au combat, Officiers et Sous-Officiers.

Le logo actuel a été modernisé et sa devise a été ajoutée en 2018 :



Il représente les deux axes d'action de la Fédération : **la Mémoire à transmettre, indispensable à tout pays et la Solidarité due aux plus démunis.**

## 12 février 2024 : conseil d'administration de l'ONaCVG auquel le général (2S) René PETER a participé :

Après une allocution de la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, Patricia MIRALLES, la nouvelle directrice générale de l'ONaCVG, Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS, a fait procéder aux différentes élections.

- 1) Election du 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration (article r612-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) : **le général Hervé LONGUET est élu 1<sup>er</sup> vice-président** avec 27 bulletins « OUI », 1 bulletin « NON » et 1 bulletin « NUL » sont dénombrés.
- 2) Election du 2<sup>e</sup> vice-président : **le général SOUBIROU est élu 2<sup>e</sup> vice-président** en recueillant 17 voix. Laurent ATTAR-BAYROU a recueilli 6 voix, Luc-Hyacinthe PLESSIER 3 voix. 3 bulletins nuls ont été dénombrés.
- 3) Désignation des administrateurs amenés à siéger dans les commissions spécialisées du conseil d'administration ou d'autres instances.

- a. Election des 4 administrateurs issus des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> collèges, amenés à siéger à la **commission permanente** : le général Paul DODANE recueille 20 voix, le général René PETER recueille 21 voix, José Miguel REAL recueille 17 voix et Gabrielle ROCHMAN recueille 20 voix.
- b. Election des deux administrateurs amenés à siéger à la **commission du label « Bleuets de France »** : sont élus Marie-Annick ALLAIR avec 18 voix et Hocine BOUARES avec 17 voix.
- c. Election de 6 administrateurs, dont 3 suppléants, amenés à siéger à la **commission nationale du diplôme d'honneur de porte-drapeau** : sont élus titulaires Denise FOURNIER avec 22 voix, Patrice CAILLE avec 22 voix, José-Miguel REAL avec 21 voix. Laurent ATTAR-BAYROU recueille 12 voix est donc de fait suppléant. Les autres suppléants sont Hocine BOUARES et Luc-Hyacinthe PLESSIER.

**Nota** : comme certains l'auront sûrement constaté, la FNAM est très bien représentée notamment au sein de la commission permanente : le président de la FNAM, Paul DODANE (administrateur FNAM) et José REAL (président des médaillés militaires, groupement affilié à la FNAM).

Le 2<sup>o</sup> vice-président, le général André SOUBIROU, a été le président fondateur de l'ANOPEX, affiliée à la FNAM.

Le général Patrice CAILLE, ancien président de l'UNP affiliée à la Fédération Maginot, a été élu à la commission des drapeaux, il se présentait en tant que FNAM, et José REAL est dans la même commission.

## En février, les actions mémorielles de la FNAM

### 1er février 2024 : Remise de subvention pour les voyages mémoriels de la FNAM aux écoles parisiennes.

Le 1er février 2024, au siège de la FNAM, M. Cyril Carnevilliers, président de la commission mémoire et jeunesse et Mme Brigitte Raine, secrétaire générale et cheffe du pôle jeunesse, ont remis les subventions destinées à financer des voyages mémoriels pour les écoles parisiennes.

Le président de la commission mémoire de la FNAM, a souligné l'importance cruciale de l'éducation mémorielle dans la construction de l'identité nationale. Il a mis en lumière le rôle essentiel des voyages mémoriels dans la transmission des valeurs de solidarité, de liberté et a souligné le rapprochement entre la Fédération Nationale André Maginot et l'éducation nationale.



Les subventions octroyées par la FNAM faciliteront l'organisation de visites sur des sites mémoriels, de rencontres avec des vétérans et de séances de sensibilisation. Les écoles parisiennes auront ainsi la possibilité d'offrir à leurs élèves une expérience immersive, favorisant une compréhension plus profonde de l'histoire.

Cet événement a souligné l'engagement continu de la FNAM et de l'éducation nationale en faveur de la préservation de la mémoire collective et de l'éducation mémorielle ainsi qu'une nouvelle vigueur à la transmission des valeurs fondamentales qui ont forgé la nation française.

La remise de subvention pour les voyages mémoriels constitue une étape significative dans la mission continue de la FNAM afin de perpétuer le souvenir des sacrifices consentis pour la liberté, et de forger un avenir empreint de paix et de compréhension.

## À Paimpol, la classe Défense du lycée Kerraoul reçoit le soutien des anciens combattants



Le 15 février 2024, Marie-Françoise Le Bouleur (au centre), responsable du pôle jeunesse de la Fédération nationale André-Maginot, a remis à Jean-Marc Le Page, professeur d'histoire-géographie et aux élèves de la classe de défense et de sécurité globale du lycée

Kerraoul un chèque de 2 000 € pour financer leur voyage au Vietnam. Cette somme va venir compléter le budget d'un voyage d'études au Vietnam prévu du 14 au 29 avril. C'est la troisième fois que la CDSG obtient cette subvention de la part de cette fédération. Cette année, après leur arrivée à Hanoï, les 29 élèves iront participer aux cérémonies commémoratives des 70 ans de la bataille de Dien Bien Phu. Les Paimpolais devraient d'ailleurs être les seuls jeunes Français présents à cette occasion. Leur périple les conduira ensuite en train jusqu'à Nha Trang, où ils retrouveront leurs correspondants vietnamiens, puis se terminera à Saïgon. Une exposition retraçant les différentes étapes de ce voyage se tiendra à La Sirène du 17 mai au 10 juin.

## 22 février 2024 : Remise de subvention pour l'école Marie Curie à Lisieux (14)

Le jeudi 22 février 2024, Annie HERMENIER TELMACE, représentant la FNAM a remis un chèque de 1500 euros, à la directrice de l'école Marie Curie de Lisieux, madame Sandrine ENOT, afin de l'aider, le 3 juin 2024, à la réalisation du voyage scolaire mémoriel à Sainte Mère l'église : visite du musée Airborn et le spectacle de reconstitution du camp Géronimo.



70 élèves des classes CE2, CM1 et CM2 ont accueilli la représentante de la FNAM ainsi que 3 professeures des écoles, mesdames Stéphanie BASSO, Justine DE WITTE et Andréa LAUNAY.

Et sur le monde combattant : les guerres, comment on entrait dans l'armée, la vocation, ...

A la remise du chèque à la directrice, les enfants ont applaudi la FNAM en lui disant de grands mercis.

Annie HERMENIER TELMACE a beaucoup apprécié l'accueil de la directrice, des professeures d'école et des élèves. Elle a été conviée, le 3 juin, à venir participer à leur voyage scolaire mémoriel.

Autres subventions accordées, en février 2024, par Marie-Françoise LE BOULEUR, cheffe du pôle jeunesse à la commission mémoire et jeunesse, pour les voyages scolaires mémoriels afin de participer au Prix de la mémoire et du civisme André-Maginot 2025 :

La Principale et les professeurs du Collège Per Jakez Hellias de Merdrignac ont été les premiers à recevoir en la présence des élèves et de leurs Parents la subvention, les applaudissements ont été la preuve des remerciements de tous. Les élèves ont présenté la préparation de leur voyage en Hollande pour visiter la maison d'Anne Franck.



*Collège de Merdrignac où les élèves et tous les Parents étaient présents montrant l'implication de ces derniers dans le devoir de mémoire en soutenant les voyages mémoriels.*

Le collège Charles de Gaulle de Hillion, photographie ci-dessous, a lui aussi présenté l'exposition qui fera suite à leur voyage mémoriel à Auschwitz sur les traces de la rafle des enfants Juifs de St Briec. Le chèque leur a été remis en présence du DMD 22 le Lt Col Dupuy.



Lycée Kerraoul de Paimpol pour leur voyage au Vietnam afin de participer aux cérémonies commémoratives des 70 ans de Dien Bien Phu.

La classe défense de Notre Dame de Rezé en Loire Atlantique, photographie ci-dessous, pour leur voyage avec leur Unité Marraïne de la Marine Nationale à Toulon.



La classe défense du collège des Hautes Ourmes à Rennes pour un "jeu de pistes mémoriel" afin de découvrir l'histoire de la défense à travers les Monuments Parisiens.

Tous ces établissements ont réservé un accueil chaleureux. Les élèves ont largement participé en posant des questions pertinentes. Tous remercient la Fédération qui perpétue le souvenir du sacrifice de nos aînés pour la liberté et la paix en facilitant l'organisation des visites sur les sites mémoriels des élèves.

## EHPAD RESIDENCE ANDRÉ MAGINOT

Dans le cadre de son développement le SNU organise plusieurs séjours durant l'année sur le Domaine de la Grande-Garenne.

Un partenariat a été mis en place par l'équipe d'animation de la résidence André Maginot, pour que pendant chaque séjour un moment de partage entre les résidents et jeunes soit organisé. C'est une opportunité pour créer un dialogue intergénérationnel basé sur l'échange entre les deux générations.





Ainsi plusieurs balades dans le parc de la résidence, activités manuelles ou même jeux de société sont planifiés pour le plus grand plaisir des résidents, avec comme point d'orgue, l'organisation par les jeunes volontaires d'une très belle cérémonie pour le 14 juillet devant le buste d'André Maginot, et avant cela nous envisageons une action avec le Bleuet de France pour le 8 Mai.

### Commission de Chancellerie, présidée par Yvon Rouanet :

Point de situation au 20 février 2024 :

25 groupements ont envoyé leurs propositions de récompenses, dont 11 sections fédérales.

Effectif concerné : 30 250 adhérents

La répartition s'établit ainsi :

Médaille d'or : 59

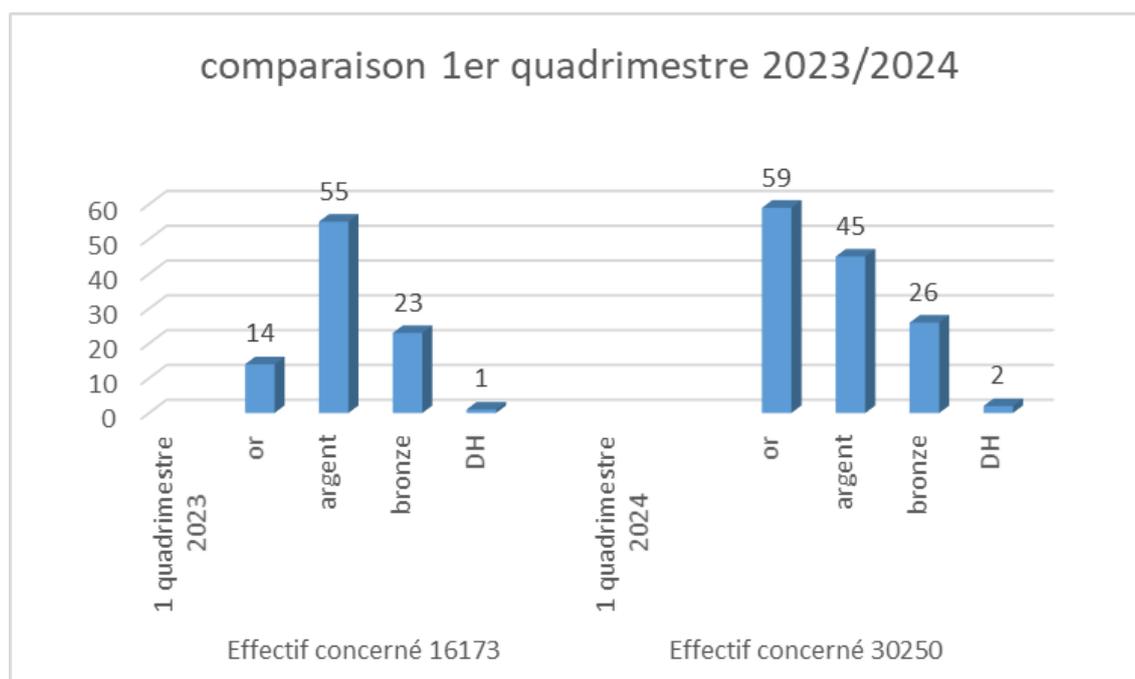
Médaille d'argent : 45

Médaille de bronze : 36

Diplôme d'honneur : 2

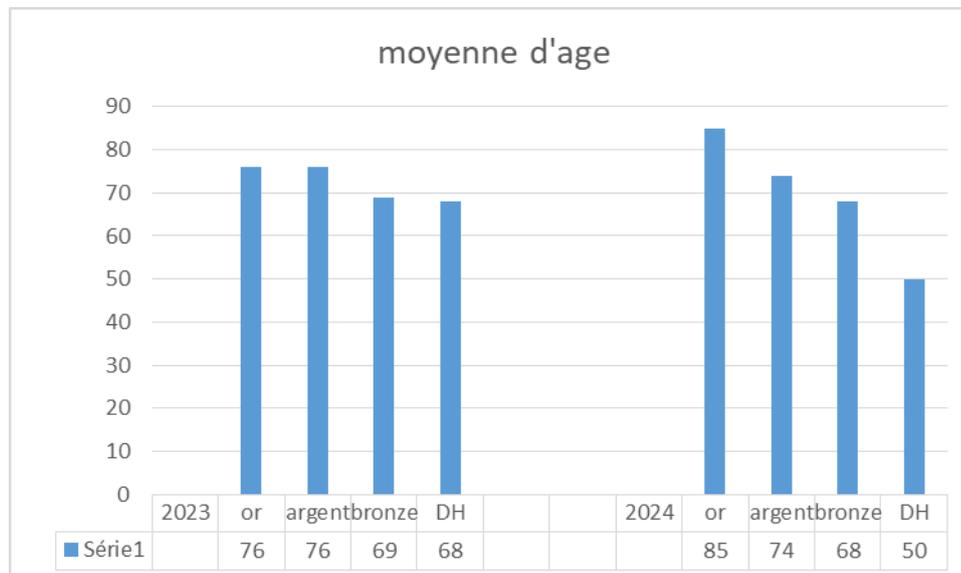
Moyenne d'âge : 77ans

Au total, 142 dossiers ont été traités.



## COMMENTAIRES

- Grande activité, l'effectif 2024 est très supérieur à celui de 2023
- L'or est plus largement accordé, signe d'une reconnaissance plus reconnue
- Insuffisance du niveau Diplôme d'honneur



## COMMENTAIRES :

- En 2023 l'amplitude de la variation de la moyenne d'âge est correcte (68/76), mais en 2024 l'écart est trop important (50/85) deux explications
  1. Une volonté de rattrapage or moyenne 85 ans
  2. Mais par contre la satisfaction de voir les adhérents impliqués dans nos groupements être reconnus plus tôt. Mais pas suffisamment, cf graphique précédent.

**La médaille fédérale honore et récompense l'engagement des adhérents aux groupements de la FNAM, qui opèrent activement pour le devoir de mémoire.**

**Félicitations à notre administrateur Mathieu CASANOVA, administrateur FNAM :**

Par le décret du 4 mars 2024, portant attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, nous trouvons Mathieu CASANOVA.

<https://emea01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.legiondhonneur.fr%2Ffr%2Fpage%2F1a-medaille-nationale-de-reconnaissance&data=05%7C02%7C%7Ccf0893a4879c4ea5ffee08dc3f8d2ebd%7C84df9e7fe9f640afb435aaaaaaaaaaaa%7C1%7C0%7C638455123302194483%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eYjWljojMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzliLCJBTil6Ik1haWwiLCJXVC16Mn0%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=1kBjaOfTAUFDHQmtuSAZo6%2BEZBha0J8d1iZfaBOdeco%3D&reserved=0>

## Commission Défense des Droits, présidée par Francis Barbier

### EVOLUTION DES CRITERES DU MONDE COMBATTANT

**L'allocation de reconnaissance du combattant (ancienne retraite du combattant) :**



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

**A compter janvier 2024**, le montant de l'allocation de reconnaissance du combattant dont bénéficient les titulaires de la Carte du Combattant à partir de 65 ans, **est porté à 826,80 € par an**.

En application de l'article D. 321-4 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les arrérages de la retraite du combattant sont désormais versés semestriellement à terme échu, à des dates fixées par référence à votre mois de naissance.

La pension de retraite est versée semestriellement à terme échu, en fonction de votre date d'anniversaire, par votre centre des retraites.

### **Carte du combattant**

La règle de base est d'avoir appartenu à une unité reconnue combattante pendant au moins 90 jours. La nature des conflits postérieurs à 1945 a conduit à l'élaboration de nouveaux critères par Décret n° 2023-1215 du 20 décembre 2023 relatif à la carte du combattant :

- les actions de feu ou de combat de l'unité (9 actions sont exigées),
- les actions de feu ou de combat personnelles (5 au moins),
- 112 jours de présence au lieu de 120 jours pour la guerre d'Algérie, les combats au Maroc et en Tunisie,
- 112 jours de présence au lieu de 120 jours pour les OPEX.

La carte est en outre accordée de plein droit aux blessés de guerre et aux titulaires de citations avec croix.

La carte du combattant n'est pas attribuée à titre posthume.

### **NOTA : autre information :**

Modification de la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité (PMI) :

**La valeur du point d'indice de PMI est fixée à 15,90 euros au lieu de 15,60 euros, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Référence : arrêté du 26 décembre 2023 pris en application du décret n°2022-128 du 4 février 2022 modifiant les modalités de fixation de la valeur du point de PMI.

## **RAPPEL : demande et revendication à transmettre avant le 22 mars 2024**

Mesdames et Messieurs les présidents des groupements, chers amis,

Je vous sollicite, afin de recueillir les demandes et revendications, que vous souhaitez voir soumettre à l'assemblée générale de notre Fédération en vue d'une adresse aux ministères concernés, et tout particulièrement à madame la Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

**Je vous prie de bien vouloir les envoyer par courriel à l'adresse mail suivante [commissiondesdroits@maginot.asso.fr](mailto:commissiondesdroits@maginot.asso.fr) avant le vendredi 22 mars 2024, terme de rigueur.**

Avec mes remerciements et comptant sur votre aide, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mon amical dévouement.

Francis Barbier, Président de la Commission de Défense des Droits

## Commission LA CHARTE, présidée par Jean-Marie GUASTAVINO, qui est également vice-président et rédacteur en chef de la Charte

### **Note à l'attention des Présidents de groupements**

Nous rappelons aux présidents de nos groupements **qu'ils ne bénéficient que d'une seule parution par an dans la revue ; le texte étant limité à 1 200 caractères espaces compris et une photo de bonne qualité** (imprimée sur papier photo brillant ou en haute résolution). Les photos sur papier simple ou de mauvaise qualité ne pourront pas être exploitées. Une parution supplémentaire est possible pour rendre hommage à un président de groupement disparu. **Par ailleurs, les parutions sur notre site internet sont illimitées (textes de 4 000 caractères et quatre photos), la nouvelle parution venant remplacer l'ancienne.**

Par courrier postal comme par courrier électronique, les documents doivent être **adressés** à la rédaction de *La Charte* ([lacharte@maginot.asso.fr](mailto:lacharte@maginot.asso.fr)), accompagnés d'une demande explicite de parution contenant l'accord du président du groupement.

**Les comptes rendus des assemblées générales sont à adresser directement au secrétariat général.**

Nous remercions nos présidents de bien vouloir se conformer à ces quelques règles qui faciliteront la transmission et la parution des documents.

**Les présidents, vice-présidents et secrétaires généraux qui ont une adresse email peuvent la communiquer à la rédaction de *La Charte* : [lacharte@maginot.asso.fr](mailto:lacharte@maginot.asso.fr).**

---

### **Appel à témoignages**

En prévision du **70<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu et de la fin de la guerre d'Indochine**, la rédaction de *La Charte* recherche des **témoignages exclusifs** et des photos d'anciens combattants ayant participé à ce conflit.

Par ailleurs, nous **souhaitons mettre davantage à l'honneur les soldats des OPEX** qui, malheureusement, ne s'expriment pas souvent. Si parmi vos adhérents figurent des anciens des OPEX, nous vous remercions de bien vouloir les solliciter pour un **témoignage sur leur vécu, accompagné éventuellement de photos.**

Ces témoignages, Indochine et OPEX, peuvent être adressés par voie postale ou par mail à [lacharte@maginot.asso.fr](mailto:lacharte@maginot.asso.fr)

**Avec les remerciements de la rédaction La Charte**

Toujours en vente : idée cadeau pour vos adhérents

## Bande dessinée officielle FNAM : l'histoire de la fédération

« André Maginot, un patriote exemplaire »

Vainqueur du GRAND PRIX 2023  
de la Mémoire et de la Citoyenneté du 17<sup>e</sup>



La commander sur <https://bdmaginot.com/> et sur le site FNAC  
Les boutiques FNAC ne détiennent pas de stock mais peuvent la commander pour vous.  
A retirer en magasin dès le lendemain.

**14 euros**



## **Pour nous contacter**

ACCUEIL : [fnam@maginot.asso.fr](mailto:fnam@maginot.asso.fr) et [fichier@maginot.asso.fr](mailto:fichier@maginot.asso.fr)

SOLIDARITÉ : [solidarite@maginot.asso.fr](mailto:solidarite@maginot.asso.fr)

MÉMOIRE :

Pôle mémoire : [fbingler@maginot.asso.fr](mailto:fbingler@maginot.asso.fr)

Pôle jeunesse : [commissiondelamemoire@maginot.asso.fr](mailto:commissiondelamemoire@maginot.asso.fr)

CHANCELLERIE : [chancellerie@maginot.asso.fr](mailto:chancellerie@maginot.asso.fr)

DÉFENSE DES DROITS : [commissiondesdroits@maginot.asso.fr](mailto:commissiondesdroits@maginot.asso.fr)

LA CHARTE : [lacharte@maginot.asso.fr](mailto:lacharte@maginot.asso.fr)

RESIDENCE ANDRE MAGINOT : [ehpad.maginot@gmail.com](mailto:ehpad.maginot@gmail.com)

**Nous attendons votre avis/vos commentaires en nous écrivant à  
[communication@maginot.asso.fr](mailto:communication@maginot.asso.fr)**